

RIVECOURT, le 12 septembre 2023.

VITALENERGIE
représentée par M. BEN SOUSSAN Elie
202 Quai de Clichy
92110 CLICHY

Dossier n° **DP 60540 23 T0002**

Date de dépôt : **13/02/2023**

Adresse des travaux : 3 bis ruelle du Village
60126 RIVECOURT

Nature des Travaux : Installation de 14 panneaux photovoltaïques

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé le **13/02/2023 à la mairie de RIVECOURT une demande de Déclaration préalable.**

Par lettre du 09/03/2023, je vous ai demandé de bien vouloir, dans les 3 mois, compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- ✓ **Mandat d'assistance administrative : remplir, l'adresse du site de production, le nom, le prénom, le lieu, la date et la signature du représentant ainsi que la mention. Manque les mentions du client.**
- ✓ **DP02 : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] : rectifier les cotes en limites séparatives, manque l'emprise au sol.**
- ✓ **DP06 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] : de meilleure qualité.**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie en date du 09/06/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet, le service instructeur n'ayant pu statuer sur la demande en l'état.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Grégory HUCHETTE

La présente décision a été ou sera transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le 12/09/2023.